

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2023

128x23

RETRAIT DÉLIBÉRATION N°01x23

Par délibération N°01x23, en date du 26 janvier 2023, le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente de biens immobiliers au profit de la société LAFARGE GRANULATS, dans le cadre de leur projet d'aménagement d'un demi-échangeur autoroutier.

Les documents de division parcellaire ont été affinés par le géomètre mandaté par la société. Aussi, il convient de prendre en considération les nouvelles contenances des parcelles concernées par l'aménagement.

Il est par conséquent nécessaire de retirer la délibération N°01x23 du 26 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,

- DÉCIDE de retirer la délibération n°01x23 du 26 janvier 2023

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL